

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XIX

Québec, 22 septembre 1906

No 6

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 81. — Les Quarante-Heures de la semaine, 81. — Motu proprio du Souverain Pontife, 82. — Chronique des diocèses, 84. — Les deux récents actes pontificaux, 87. — Adresse de l'épiscopat belge à l'épiscopat français, 88. — Le retour des Eglises d'Orient à l'unité catholique, 91. — Feu la Baronne Kanzler, 93. — Feu Mgr Osouf, 94. — La main de Dieu, 95. — Bibliographie, 95.

Calendrier

— o —

23	DIM.	*vr	XVI après Pent. et 4 sept. <i>Kyr.</i> du dim. I Vêp. du suivant, mém. du dim. et de S. Lin (II Vêp.)
24	Lundi	b	N.-D. de la Merci, <i>dbl. maj.</i>
25	Mardi	†vr	De la férie.
26	Merc.	†r	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.
27	Jeudi	†r	SS. Côme et Damien, martyrs.
28	Vend.	†r	S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29	Samd.	b	S. Michel, Archange, <i>dbl. 2 cl.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 septembre, Saint-François du Sud. — 24, Saint-Ferdinand. — 25, Lotbinière. — 26, Saint-Sylvestre. — 27, Saint-Henri. — 28, Saint-Agapit. — 29, Saint-Léonard.

### Motu proprio du Souverain Pontife

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES NE DOIVENT PAS ÊTRE  
FONDÉES SANS QUE LE SIÈGE APOSTOLIQUE SOIT CONSULTÉ.

— o —

PIE X, PAPE

*Motu proprio*

La bienfaisante Providence de Dieu, subvenant aux besoins de l'Eglise d'une façon opportune et suivant les circonstances, est mise en lumière certes par beaucoup de faits, mais tout spécialement par celui-ci, qu'aux anciens ordres religieux, dispersés et abattus par les bouleversements des affaires publiques, de nouvelles institutions sont venues se superposer, qui, en maintenant la profession de la vie religieuse, satisfont sous des formes multiples aux nécessités croissantes du peuple chrétien. On voit clairement que Nous parlons ici de ces associations de personnes de l'un ou de l'autre sexe, distinctes par leur titre propre et par leur costume, et qui sont seulement astreintes à l'observation des vœux simples, ou qui même ne sont soumises à aucun lien de ce genre. Leurs membres, bien que vivant séparés dans plusieurs maisons, obéissent tous cependant aux mêmes règles, et ont un seul chef suprême. Ils se proposent de parvenir eux-mêmes à toute la perfection de la vertu, et de se consacrer dans l'intérêt du prochain à différentes œuvres de piété ou de miséricorde.

Assurément il faut espérer que jamais ne feront défaut des associations de ce genre, qui rendent tant de services à l'Eglise et à la société civile elle-même. Et il Nous plaît de reconnaître aujourd'hui que, jusqu'à cette heure, elles se sont multipliées de telle sorte qu'elles semblent n'avoir laissé de côté aucune des formes nécessaires de la charité chrétienne. Cependant, la faiblesse de la nature humaine est telle que la multiplicité même de semblables associations amènerait fatalement un jour quelque trouble dans la discipline sacrée et une certaine confusion, si un gouvernement régulier ne leur était pas donné. Aussi, pour écarter ce danger, le Siège Apostolique a-t-il déjà édicté plusieurs ordonnances. Il a pris soin notamment d'empêcher que fût fondée une nouvelle congrégation, là où celles

qui existaient déjà suffisaient aux nécessités locales, et qu'aucune ne fût instituée, en quelque endroit que ce fût, qui manquât de ressources pour assurer la vie de ses membres, ou qui présentât quelque défaut soit dans son titre, soit dans sa manière d'être, soit dans l'œuvre projetée.

En outre, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a édicté certaines prescriptions, qui doivent être observées avant que ces associations religieuses et leurs règles ne soient honorées de l'approbation ou des éloges du Siège Apostolique. Mais, l'expérience l'a montré, ces prescriptions ne suffisent pas encore pour empêcher que des congrégations, à leurs débuts, ne soient placées dans des conditions dont elles devront se dégager ensuite, souvent à leur grand détriment, lorsqu'il s'agira d'obtenir l'approbation du Siège Apostolique. C'est pourquoi, de l'avis de cette même Sacrée Congrégation, Nous établissons *motu proprio* les règles qui sont publiées ci-dessous :

I. Nul évêque ou nul ordinaire de quelque lieu que ce soit ne fondera ou ne permettra que soit fondée dans son diocèse une nouvelle congrégation de religieux de l'un ou de l'autre sexe, sans en avoir reçu par lettre l'autorisation du Siège Apostolique.

II. L'ordinaire pour obtenir cette permission devra adresser à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers une requête écrite. Il y indiquera quelle sera la personnalité du fondateur de la nouvelle association, et quel motif lui aura inspiré le projet de cette institution ; quel nom ou quel titre prendra celle-ci ; quelles seront la forme, la couleur, la matière et les pièces constitutives du costume que porteront les novices et les profès ; à combien d'œuvres et auxquelles se consacrera l'association ; quelles ressources lui assureront une vie durable ; enfin, s'il existe dans le diocèse des institutions similaires et à quelle tâche elles s'adonnent.

III. Une fois reçu l'avis favorable de la Sacrée Congrégation, rien ne s'opposera plus à ce que l'ordinaire fonde une nouvelle association ou l'autorise à se créer, mais avec le titre, le costume, le but, et dans les autres conditions examinés, approuvés et désignés par cette Sacrée Congrégation, sans le consentement de laquelle rien ne pourra jamais être modifié dans la suite.

IV. Il importe que l'ordinaire examine les règles de la Congrégation fondée, et qu'il ne les approuve pas avant d'avoir pris soin qu'elles soient conformes à celles que la Sacrée Congrégation a édictées en cette matière.

V. La Congrégation une fois fondée, même si au cours des années elle s'étend dans plusieurs diocèses, tant qu'elle n'aura pas reçu l'approbation ou des témoignages élogieux du Pontife Suprême, demeurera soumise à la juridiction des ordinaires, ainsi qu'il a été décrété par la constitution *Condita* de Notre Prédécesseur.

Les règles qui sont édictées par cette lettre, Nous voulons qu'elles soient ratifiées et confirmées, *contrariis quibusvis minime obstantibus*.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 16 juillet de l'année 1906, de Notre Pontificat la troisième.

PIE X, PAPE.

— o —

### Chronique des diocèses

— o —

#### QUÉBEC

— Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec ont été nommés :

- M. l'abbé Alfred Carrier, professeur au séminaire de Québec ;
- “ “ Cyrille Gagnon, professeur au séminaire de Québec ;
- “ “ Joseph Ferland, professeur au collège de Lévis ;
- “ “ Philibert Grondin, professeur au collège de Lévis ;
- “ “ Arthur Lapointe, professeur au collège de Sainte-Anne ;
- “ “ Arthur Martin, professeur au collège de Sainte-Anne ;
- “ “ Salluste Boulet, professeur au collège de Sainte-Anne ;
- “ “ A.-O. Guimont, vicaire à Saint-François de Beauce ;
- “ “ Onésime Gosselin, vicaire à Saint-François de Beauce ;
- “ “ Ernest Proulx, vicaire à Saint-Ephrem ;
- “ “ Saint-Georges Bégin, vicaire à Saint-Pascal ;

- M. l'abbé J.-N. Marceau, vicaire à Sainte-Germaine ;  
 “ “ J.-A. Guillot, vicaire à Sainte-Anne de la Pocatière ;  
 “ “ J.-Em. Rochette, vicaire à Saint-Casimir ;  
 “ “ J.-Isaïe Galerneau, vicaire à Saint-Jean-Baptiste  
 de Québec ;  
 “ “ P.-A. Dion, vicaire à Saint-Patrice de Fraserville ;  
 “ “ Ulric Martel, vicaire à Saint-Georges de Beauce ;  
 “ “ Théodore Labbé, vicaire à Deschambault ;  
 “ “ J.-A. Labrecque, vicaire à Lévis ;  
 “ “ Emile Guillot, vicaire à Saint-Thomas de Mont-  
 magny ;  
 “ “ Auguste Castonguay, vicaire à Saint-Evariste ;  
 “ “ Ulric Croteau, vicaire au Sacré-Cœur de Jésus ;

— Les journaux de lundi avaient de beaux comptes-rendus de la cérémonie que Mgr l'Archevêque a présidée dimanche dernier, chez les RR. PP. Franciscains de Québec. En effet, cette cérémonie a été imposante et impressionnante au plus haut degré. Il s'agissait de la bénédiction d'un calvaire placé en face de l'église, comme c'est la coutume franciscaine. Une foule de plusieurs milliers de fidèles assistaient à la cérémonie. Tout le quartier prenait d'ailleurs part à la fête, et on l'avait pavoisé à profusion de drapeaux multicolores ; une immense procession le parcourut au chant des cantiques du Divin Crucifié. Des tertiaires, qui étaient des principaux citoyens de la ville, portaient le grand crucifix, qui fut ensuite béni par Sa Grandeur, et fixé sur le piédestal préparé pour le supporter. Le R. P. Ange-Marie, gardien du Couvent, prononça un beau sermon, après lequel Monseigneur donna la bénédiction solennelle. Beaucoup de membres des clergés séculier et régulier étaient présents à cette pieuse manifestation.

— La messe d'ouverture des cours universitaires a eu lieu, mardi, à la chapelle du Séminaire.

— Jeudi, grande fête à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, à l'occasion du jubilé sacerdotal de M. l'abbé Cloutier, aumônier de l'institution. Nous n'en pouvons rien dire cette semaine, à cause de la date où s'imprime notre revue.

— Le Séminaire et l'Université Laval ont certainement contribué beaucoup au brillant succès qui a marqué le récent Congrès des Américanistes. Notamment, la réception donnée

aux congressistes, à l'Université, le soir du 13 septembre, et la jolie fête donnée par les autorités du Séminaire, dimanche dernier, au Petit-Cap de Saint-Joachim, ont marqué au tout premier rang parmi les « attractions » offertes aux Américanistes.

Le clergé séculier et régulier a aussi figuré avec honneur aux séances du Congrès, et nous nous en réjouissons pleinement.

Il n'est que juste de proclamer que le succès de ces assises scientifiques revient en grande mesure à Mgr Laflamme, à M. le Dr N.-E. Dionne, et à M. Alph. Gagnon, qui ont accompli avec intelligence et dévouement un travail colossal d'organisation.

— S. G. Mgr l'Archevêque est parti lundi pour aller faire sa retraite annuelle, dans la solitude du Petit-Cap.

— M. l'abbé J. Girard, que sa mauvaise santé a forcé de quitter la cure de N.-D. du Portage, prend sa retraite à la Baie Saint-Paul (Charlevoix).

— Grande fête, dimanche dernier, à l'église de Saint-Jean-Baptiste, où le R. P. Hage, des Dominicains de Québec, a institué solennellement la confrérie du Saint-Rosaire.

— Mercredi, à Limoilou, s'ouvrait une vente de charité, au profit du couvent de cette localité.

#### LABRADOR

— Le 29 août les RR. PP. Eudistes ont procédé à la bénédiction d'une cloche aux Islets Caribou. Le P. Nonorgues a fait la bénédiction, et le P. Leguyader a prononcé le sermon de circonstance.

#### TROIS-RIVIÈRES

— Dimanche dernier, Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, a fait la bénédiction solennelle de deux groupes nouveaux du Chemin de la Croix, au pèlerinage du Cap de la Madeleine.

Le dimanche précédent, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, avait béni un autre groupe en bronze, destiné au même Chemin de la Croix.

#### RIMOUSKI

— Le *Progrès du Golfe*, en son numéro du 7 septembre, a donné la liste suivante du personnel du Séminaire :

- M. l'abbé Pierre Banville, supérieur et directeur du Petit Séminaire ;
- “ “ Alphonse Belzile, directeur du Grand Séminaire ;
- “ “ Elzéar Matte, procureur ;
- “ “ Jos. Drapeau, préfet des Etudes ;
- “ “ Philippe Cyr, professeur de Physique ;
- “ “ J.-A. Moreau, professeur de philosophie.

— o —

### Les deux récents actes pontificaux

Nos journaux ont généralement reproduit les deux dernières encycliques du Souverain Pontife, nécessitées par les graves événements qui se passent en France. Un certain nombre de leurs abonnés les ont parcourues, plusieurs les ont lues, et quelques-uns ne les ont pas pleinement comprises. Nous allons donc les résumer brièvement.

La première, l'encyclique *Vehementer nos*, a dénoncé les erreurs doctrinales de la loi de Séparation, signalé et condamné son caractère schismatique. Ceux-là seuls ont été étonnés, qui n'avaient pas étudié cette loi.

La seconde, l'encyclique *Gravissimo officio*, déclare inacceptable, en pratique comme en principe, l'organisation de l'Eglise catholique sous le régime des associations cultuelles. Pourquoi ? Parce que cette loi des associations ne peut se concilier avec la constitution de l'Eglise, avec les droits immuables du pontife romain, des évêques et des fidèles.

Non seulement Pie X déclare inacceptable la loi de 1905, mais il interdit aux catholiques français de fonder des associations cultuelles, dans le cadre préparé par la loi de Séparation. La raison, c'est que, dit-il, « ces associations ne peuvent être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise. »

Le Pape va encore plus loin. En effet, il met de côté, d'une manière générale, toute organisation quelconque, « s'il n'est pas établi d'une façon certaine, et par une loi, que la constitution de l'Eglise, les droits du Souverain Pontife et des évêques, leur autorité sur les biens ecclésiastiques, seront pleinement sauvegardés. »

Pie X veut une garantie légale.

Comme on le voit, la direction tracée est claire et nette. Les catholiques français qui se méprendront, le voudront bien.

Il semble donc maintenant qu'il ne reste que deux solutions : ou la loi sera amendée, harmonisée avec les principes catholiques, ou elle sera appliquée telle qu'elle a été votée.

Dans le premier cas, c'est l'entente entre les deux pouvoirs. Tous les catholiques la souhaitent, mais sans trop l'espérer. Le Pape a pris soin lui-même d'indiquer cette voie qui mettrait fin au conflit. Dans le second cas, c'est la persécution ouverte, brutale, avec tout ce qu'elle entraîne. Toute la responsabilité en revient aux différents gouvernements français qui, depuis vingt-cinq ans, ont marché vers la rupture. Les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X ont tout fait pour éviter la guerre. Impossible de trouver l'Eglise en défaut.

D. G.

#### Adresse de l'épiscopat belge à l'épiscopat français

On écrivait de Tournai (Belgique) le 18 août dernier :

Les sections du Congrès eucharistique ont continué ce matin et cet après-midi leurs travaux jusqu'à l'heure de l'assemblée générale, qui avait réuni une foule encore plus considérable que lors des réunions précédentes.

Dans l'assistance, on remarquait le cardinal-légit Vannutelli, l'archevêque et les évêques de Belgique, plusieurs évêques de France, notamment l'évêque de Moulins, récemment nommé, depuis la Séparation, ainsi que des sénateurs et des députés catholiques.

L'archevêque de Malines, Mgr Mercier, a adressé aux évêques de France l'expression de la sympathie de leurs collègues de Belgique. Il a dit que toujours ils seront avec leurs frères de France dans les questions de patriotisme et de foi.

Voici le texte de l'adresse qui, à l'occasion du Congrès de Tournai, a apporté à l'épiscopat de France les vœux et les sympathies de l'épiscopat de Belgique.

*A Son Eminence le Cardinal Richard, Archevêque de Paris,  
et à Nos Seigneurs les Evêques de l'Eglise de France*

Chers et vénérés confrères,

Vous êtes dans l'angoisse à la veille d'épreuves douloureuses ;



nous avons besoin de vous dire que nous sommes de cœur avec vous.

Nous avons entendu avec admiration et une joyeuse fierté la déclaration faite par S. Em. le cardinal Lecot au nom de l'assemblée des évêques français.

« En France, l'épiscopat est unanime dans les questions de patriotisme et de foi, et la volonté du Saint-Père, connue de tous, sera toujours le dernier mot de nos résolutions. »

Voici que cette volonté décisive vous est connue, chers et vénérés confrères. Votre patriotisme et votre foi vous soutiendront, et avec le Père commun de la catholicité, vous serez unanimes à dire : « Nous ne pouvons courber le front sous les injustices ; nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Les fidèles vous suivront sans violence, mais avec fermeté.

Le souvenir encore récent des luttes victorieuses de nos frères d'Allemagne vous confirmera dans la conviction que les persécutions passent, tandis que la parole de Dieu est éternelle.

Nous, à qui la Providence daigne accorder la paix et la liberté, nous voudrions comme saint Paul vous faire partager la consolation dont nous jouissons nous-mêmes. *Consolamur pro vestra consolatione.*

Vos épreuves ont été longues déjà et pénibles. Il nous semble vous entendre nous dire avec le saint apôtre :

« Nous avons été accablés à l'excès, au delà de nos forces, au point que nous nous demandons si nous pourrions conserver la vie, mais une voix intérieure nous dit de ne pas placer notre confiance en nous-mêmes, de la placer en Dieu qui ressuscite les morts. Tant de fois il nous a sauvés du danger ! Cette fois encore, il nous en délivrera, nous en avons la ferme espérance. Vous voudrez en effet nous aider de vos prières. Plus nombreux seront ceux qui auront contribué à notre salut, plus nombreuses seront les actions de grâces qui monteront vers Dieu au jour de notre triomphe. »

Oui, nos bien chers confrères, nous prions pour vous ; nous demanderons à nos fidèles de prier pour vous.

Bientôt, espérons-le, nous reviendrons vers vous pour bénir Dieu d'avoir par l'épreuve fortifié la vie catholique dans votre chère patrie.

Les nations chrétiennes témoins de votre vaillance seront là alors pour attester que votre conscience a été fidèle au devoir ; que vous avez marché avec droiture et à la clarté de Dieu, non suivant les impressions de la sagesse charnelle, mais en conformité avec les inspirations de la grâce du Seigneur.

Nous invitons tous les prêtres belges à célébrer la messe et les fidèles à offrir une communion pour le salut de la France. Nous aimerons aussi à redire à la même intention la même prière :

« Venez, Esprit-Saint, remplissez le cœur de vos fidèles embrasés du feu de votre amour. Envoyez votre Esprit et une création surgira, et la face de la terre sera renouvelée. *Emitte spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem terræ.*

Tournay, le 18 août 1906.

DÉSIRÉ-JOSEPH, archevêque de Malines ;

ANTOINE, évêque de Gand ;

GUSTAVE-JOSEPH, évêque de Bruges ;

CHARLES-GUSTAVE, évêque de Tournay ;

THOMAS-LOUIS, évêque de Namur ;

MARTIN-HUBERT, évêque de Liège.

#### UN INCIDENT ÉMOUVANT

Voici, avec plus de détails, la relation de l'incident émuvant qui s'est produit à la fin de la séance de clôture du Congrès eucharistique de Tournai, et dont il vient d'être parlé.

Mgr Mercier, archevêque de Malines, était monté à la tribune un papier à la main. L'assemblée lui fait une longue ovation ; la communication de l'archevêque de Malines est inattendue.

« Les congressistes belges, dit-il, voudraient envoyer à l'Eglise de France l'expression de leur fraternelle sympathie. »

Sa Grandeur lit alors l'adresse de l'épiscopat belge, citée plus haut, et qu'il prie Mgr Amette de remettre au cardinal Richard.

Dès les premiers mots de Mgr Mercier, une émotion intense avait saisi l'auditoire ; à tout moment la lecture de cette adresse si touchante dans sa spontanéité fut interrompue par des applaudissements et des acclamations. La fin en fut saluée d'une inoubliable ovation.

Mgr Amette, qui n'avait pas été prévenu de cette décision des évêques belges, se leva alors, très pâle, les lèvres tremblantes, les larmes aux yeux :

« J'ai peine, dit-il, à dominer mon émotion devant le départ de l'épiscopat belge qui me prend au dépourvu, mais je veux la dominer cependant pour dire ma vive reconnaissance à Mgr Mercier et le remercier au nom de l'épiscopat français. Dès mon retour à Paris, je transmettrai au vénéré cardinal Richard cette adresse dont la lecture m'a tout ému et a été si unanimement acclamée. Si l'épiscopat français n'est représenté ici que par si peu de membres, vous n'ignorez pas le motif : c'est que nous sommes dans l'angoisse, bien plus, à la veillée des armes. Le signal de la défense dans la lutte vient de nous être donné par le Saint-Père. Il n'a pas déclaré

« la guerre ; il est le représentant du Prince de la paix. S'il a  
 « ordonné de combattre, c'est qu'il avait à défendre les bases  
 « de la foi. Je ne crois pas être téméraire en déclarant que  
 « l'épiscopat français tout entier n'aura qu'un cœur, une voix  
 « et une action pour obéir à la parole du Pape. »

Puis s'adressant à Mgr Mercier :

« Monseigneur, dit-il, vous nous avez rappelé l'exemple de nos  
 « frères les catholiques allemands. Si vous n'aviez été modeste,  
 « vous n'auriez pas été chercher si loin l'exemple à nous pro-  
 « poser. L'épiscopat belge a pris, lui aussi, la tête de la défen-  
 « se religieuse et il l'a fait avec un succès qui durera longtemps  
 « encore, j'espère. Il est peut-être plus difficile en apparence  
 « d'unir quatre-vingts évêques que d'en unir six, mais la  
 « Papauté sera notre lien et notre force. Je vous remercie plus  
 « encore, monseigneur, des prières et de la messe que vous  
 « venez de prescrire aux prêtres et aux fidèles belges, pour la  
 « France catholique si éprouvée. Je viens de voir ici ce qu'est  
 « une terre de foi et de liberté. La France aussi est une terre  
 « de foi ; elle veut garder cette foi et elle la gardera. C'est de  
 « France qu'est parti le mouvement d'émancipation des peu-  
 « ples européens. Cette liberté, on nous l'a maintenant ravie.  
 « En suivant votre exemple, nous saurons la reconquérir. »

La salle fait à l'orateur une longue et émouvante ovation.

### Le retour des Eglises d'Orient à l'unité catholique

— o —

D'après plusieurs correspondances envoyées à Mgr Char-  
 metant, directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient, les conver-  
 sions à la vraie doctrine catholique et les retours à l'unité con-  
 tinuent parmi le peuple nestorien, en dépit du mauvais vouloir  
 de certaines autorités locales toutes dévouées aux prêcheurs  
 anglicans.

Il paraîtrait toutefois que le zèle, et surtout les ressources  
 de ces derniers diminuant, l'apostolat anglican perd de sa vi-  
 gueur, notamment dans la province de Van : « Aujourd'hui,  
 écrit-on à Mgr Charmetant, la population nestorienne professe  
 en grande majorité le catholicisme, malgré les obstacles accu-  
 mulés par le gouvernement ottoman et par l'or des protestants.

Les missionnaires anglicans établis à Van ayant tenté, au printemps dernier, de pénétrer dans les tribus nestoriennes, ont été trois fois arrêtés par la population et obligés de battre en retraite. Ce simple fait indique suffisamment combien la force du catholicisme a grandi dans cette région. »

Une lettre de Mgr Jacques Manna, évêque chaldéen de ces Nestoriens convertis, remercie Mgr Charmetant des envois de calices et de linges sacrés effectués par ses soins, et provenant des dons charitables des associés de l'Œuvre d'Orient.

Nous avons dit, en effet, que la population nestorienne sollicite une chapelle-école pour chaque village consentant à embrasser le catholicisme. Or ces pauvres gens, admirables dans leur zèle pour la foi et l'instruction chrétienne, se chargent d'amener les matériaux, de fournir une partie du travail et des charrois.

L'archimandrite grec Polycarpe Anastasiadis, en résidence à Constantinople, annonce de son côté que quelques personnages ecclésiastiques du Phanar ( faubourg de la ville ) ayant demandé à être reçus dans la communion catholique, Mgr le Délégué apostolique l'a autorisé à recevoir la profession de foi de l'un d'eux. C'est un évêque, nommé Mgr Néophyte, âgé de soixante-dix ans environ, évêque titulaire de Léontopolis, ancien diocèse aujourd'hui supprimé. Cet évêque avait passé de longues années au patriarcat du Phanar, où il servait en qualité de diacre. Sacré évêque, et envoyé comme coadjuteur du métropolitain de Samsoun, il y passait trente années. Depuis cinq ans, il était venu prendre sa retraite à Constantinople. Au mois d'août de l'année dernière, il demandait à se faire catholique. Mgr le Délégué apostolique a bien voulu le récompenser de sa persévérance, en accédant à son désir.

( *Semaine religieuse de Paris.* )

La croyance en un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des mauvaises, pardonneur des fautes légères, est la croyance la plus utile au genre humain; c'est le seul frein des hommes puissants qui commettent insolemment les crimes publics; c'est le seul frein des hommes qui commettent adroitement les crimes secrets.

VOLTAIRE.

**Feu la Baronne Kanzler (1)**

— o —

Veuve du Général de ce nom, dernier commandant en chef de la petite armée de Pie IX, cette digne Matrone romaine vient de mourir en Toscane, dans sa modeste maison de campagne.

Catholique ardente et dévouée jusqu'à l'héroïsme, elle fut éminemment française par les plus pures sympathies de son cœur. Aussi depuis longues années ses dispositions étaient prises pour pouvoir, avec l'illustre Général son mari, dormir leur dernier sommeil en compagnie et en terre françaises.

A Saint-Laurent *in Campo verano* un monument simple et austère, adossé à l'antique sépulture des martyrs, abrite les restes précieux des deux officiers martyrs, Adéodat et Emmanuel Dufournel, de Gray, morts l'un et l'autre sur le champ de bataille en 1867. Sublime dans sa brièveté une inscription latine résume la vie mortelle des deux frères, et affirme leurs espérances éternelles : *Xti Martyres, excipite Adeodatum et Emmanuelem Dufournel.*

Ami des deux officiers pendant leur vie, admirateur de leur fin glorieuse, le Général voulut partager le lieu de leur dormition, et son corps repose dans la crypte de l'édicule. Quand j'eus le bonheur de célébrer la messe à l'autel Kanzler tout récemment terminé en 1900, la vaillante Veuve était là avec ses enfants, et je sus qu'elle se réservait pour y attendre la résurrection une place très distinctement préparée en face de la tombe de son mari et tout proche de ses amis de France.

Elle a aimé notre Ordre et nos œuvres, elle a connu plusieurs d'entre nous, elle nous gardait fidèle souvenir, elle avait même offert sa villa pour l'Abbaye de Sainte-Scholastique dès les premiers jours de la tourmente actuelle.

Elle méritait donc d'avoir ici une mention spéciale qui pût lui attirer la sympathie efficace et la prière de tous nos associés.

L'ABBÉ D'ENCALCAT.

---

(1) Plusieurs membres du clergé canadien ont été l'objet de la bienveillance de Mme de Kanzler, durant leurs études à Rome. C'est pourquoi nous reproduisons cet article nécrologique, publié dans *l'Ange du Purgatoire* des Bénédictins de Dougne (Tarn), France.

### Feu Mgr Osouf

— o —

Le vénérable archevêque de Tokio, Mgr Osouf, est mort le 26 juin dernier. Il n'est pas trop tard pour insérer la traduction d'un article significatif qu'on communique du Japon. Les lignes qui vont suivre sont extraites du *Japan-Mail*: le *Japan-Mail* est un journal protestant, ou plutôt agnostique; le témoignage qu'il donne à la mémoire de Mgr Osouf n'en est que plus suggestif.

La mort de Mgr Osouf causera de larges et de profonds regrets. Le triste événement s'annonçait depuis de nombreux jours et l'archevêque lui-même attendait avec ardeur l'« appel »; mais tandis que ses nombreux amis peuvent trouver un certain soulagement à la pensée que ses souffrances sont enfin terminées, il leur faudra longtemps pour que le sentiment de cette perte s'adoucisce pour eux. Mgr Osouf était un de ces hommes rares qui semblent être nés sans aucun des défauts de l'humanité. Que sa vie ait été un continuel sacrifice, c'est un fait qui — pour noble qu'il soit — se renouvelle souvent dans les annales du missionnaire catholique romain dans l'Extrême-Orient. Mais outre cette abnégation personnelle qui caractérise ces hommes, l'archevêque était doué d'un caractère qui commandait immédiatement l'amour et le respect à tous ceux qui entraient en contact avec lui, et par là il attirait à la foi qu'il professait plus qu'il ne pouvait faire, par n'importe quelle autre manifestation de son zèle et par n'importe quelle ardeur de prosélytisme.

Tandis que nous entreprenons de parler de lui, nous sommes immédiatement sensibles à la faiblesse de notre langage pour dépeindre un tel mérite, et à l'espèce de sacrilège qu'il y a à aborder une telle tâche.

C'était en 1884, si nos souvenirs sont exacts, qu'il arriva à Tokio, chargé d'une importante mission comme légat du Pape, et, dès le premier moment, toutes les nationalités reconnurent en lui un type idéal du christianisme. Nous espérons qu'un effort collectif sera fait pour honorer sa mémoire, car bien qu'il eût lui-même écarté toute entreprise de ce genre, il est incontestable que, pour le bien de l'humanité, la noble impression produite par un homme de ce genre doit être conservée aussi longtemps que possible.

— o —

Ne soyons pas de ceux qui n'apprennent à ne plus faire de fautes qu'à force d'en avoir fait.

### La main de Dieu

— o —

Dans une paroisse voisine de Nancy, un malheureux jeune homme, ayant communié la veille de son mariage, commettait, il y a quelques semaines, un horrible sacrilège en jetant la sainte hostie à terre avec mépris, auprès des fonts baptismaux.

Ce fait, d'une impiété révoltante, souleva la réprobation universelle, et le coupable ne fut admis au mariage chrétien qu'après réparation de sa faute par écrit et devant témoins. Le curé de la paroisse avait, lui aussi, opéré de son mieux les purifications nécessaires.

Or, dimanche dernier, pendant la grand'messe, un orage terrible éclatait sur l'église du village, et une brèche qu'on peut voir encore s'étant produite dans la muraille, une énorme boule de feu y pénétra, parcourut l'assistance et vint s'arrêter sur la dalle même où l'hostie profanée avait été jetée et où elle éclata avec un bruit énorme en laissant une trace noire. Personne néanmoins n'avait été blessé et on ne signale qu'un enfant qui fut victime d'une légère commotion nerveuse. Mais l'effroi était universel et la foule se précipita vers l'autel, en criant et en suppliant. Nul ne se méprit sur l'intervention divine, mais tous reconnurent, en même temps que celui de la justice, le passage de la miséricorde. Il est vraisemblable que les habitants de cette paroisse sont guéris à jamais du mal effroyable qu'est le sacrilège. (*Semaine de Nancy.*)

— o —

### Bibliographie

— o —

— *Les Trésors de la sainte abstinence*, par Mgr J.-A. Savoy. Paris, Librairie Saint-Paul. 1905. Beau vol. in-12 de 518 pages. — En vente à la Librairie J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec. Prix \$0.75.

Ce livre est une sorte de Somme contre l'intempérance. Divisé en cinq parties et en une multitude de chapitres, il traite la question de l'abstinence sous toutes ses faces, l'envisage telle qu'elle a existé sous l'Ancien Testament et telle qu'il faut la voir dans l'ère chrétienne, et l'appuie sur un grand nombre d'exemples marquants. Tous les arguments possibles y passent sous les yeux du lecteur, avec la réponse aux objections les plus fréquentes. Un livre, enfin, pour la propagande duquel les « hôteliers » ne s'imposeront certainement pas de sacrifices.

— *Les Américanistes*, par le R. P. At. Québec. 1905. (Extrait de la *Nouvelle-France*.) Brochure in-8° de 94 pages.

— Eugène Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes, empruntés aux langues sauvages, avec carte indiquant les territoires occupés autrefois par les races aborigènes. Etymologie, Traduction et Orthographe*. Québec. 1906.—Prix, \$1.00, chez l'Auteur (13, rue Hamel, Québec) et aux Librairies Pruneau & Kirouac, et Garneau.

Cette brochure, gd in-8° de 110 pages, obtient en Canada et aux Etats-Unis un légitime succès. Sa publication est venue juste à point au moment où s'ouvrait à Québec la session du xv<sup>e</sup> Congrès International des Américanistes; distribuée parmi les membres du Congrès, elle a paru les intéresser vivement, puisqu'elle entrait si bien dans le programme de leurs études.

M. Rouillard, dans un avant-propos qui se lit avec plaisir, a traité savamment des langues sauvages des peuplades indigènes qui habitaient notre pays à l'arrivée des Européens, et de la façon dont ils s'en partageaient les diverses régions. Ensuite, en une sorte de dictionnaire dressé par ordre alphabétique, il donne la liste des noms de langues sauvages usités dans la géographie de la Province, avec leur signification et leur origine, en s'appuyant sur les meilleures autorités.

Ces autorités, ce sont les missionnaires établis chez les peuplades sauvages qui existent encore dans le pays, et surtout un grand nombre d'auteurs et d'ouvrages qu'il a consultés.

L'ouvrage de M. Rouillard a donc coûté un énorme travail de recherches et de consultations. L'auteur mérite, par conséquent, la reconnaissance publique pour le service qu'il a rendu, au prix d'un tel labeur, à l'histoire et à la géographie canadienne.

### —♦♦— Vêtements ecclésiastiques

MAISON SOUCY

Mlle Clara Maranda ignore probablement que l'ancienne « Maison Soucy » n'a pas à revivre, puisqu'elle n'a jamais cessé d'exister. Il n'y a que le local qui a été changé: au lieu de la rue Saint-François, c'est à quelques pas de là, au coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle).

Mlle Marie Renaud, qui est à la tête de la « Maison Soucy », a été à l'emploi de feu madame Soucy pendant de longues années. Quelques années avant sa mort, madame Soucy, pour accéder aux désirs des messieurs du Clergé, a choisi Mlle Renaud pour lui succéder et l'a petit à petit initiée à tous les secrets de ce genre de travail tout spécial.

La « Maison Soucy » est donc restée ce qu'elle était, et les messieurs du Clergé continuent d'y venir en grand nombre, sûrs d'une entière satisfaction.

C.